



Paris, le 14 septembre 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fièvre catarrhale ovine Michel Barnier rencontre les professionnels des filières bovines et ovines

Michel Barnier, ministre de l'Agriculture et de la pêche, a reçu ce matin 14 septembre 2007 l'ensemble des représentants de la production et de la transformation des filières bovines et ovines pour faire le point sur l'évolution de la fièvre catarrhale ovine dans le nord de l'Europe. Il a souligné la forte implication du Gouvernement aux côtés des éleveurs et des entreprises compte tenu de la rapidité de l'extension de la maladie et de son intensité.

Outre le maintien des mesures sanitaires en vigueur pour ralentir la progression de la maladie vers le sud, Michel Barnier a indiqué que des discussions étaient en cours avec les autorités italiennes pour tenter de mettre en place un protocole de surveillance sur l'ensemble du territoire national afin de maintenir le commerce d'exportation des jeunes bovins.

Le ministre a rappelé qu'il avait saisi la Commission européenne le 11 septembre pour demander que des mesures de soutien soient envisagées et qu'un programme européen de vaccination soit mis en place au niveau communautaire. La France a demandé qu'un point fièvre catarrhale ovine soit porté à l'ordre du jour du prochain Conseil européen des ministres de l'agriculture le 26 septembre 2007.

Il a par ailleurs indiqué qu'un appel d'offre va être lancé auprès des entreprises productrices de vaccins dans les semaines qui viennent afin d'accélérer le processus de fabrication et permettre un plan vaccinal opérationnel avant l'été 2008.

La rencontre avec les professionnels a été enfin l'occasion d'explorer les pistes de soutien économique nécessaire. Michel Barnier a annoncé la nomination d'un Monsieur fièvre catarrhale ovine Jean-Pierre Comparot, ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et des Forêts chargé d'assurer le suivi des mesures et de faciliter la relation entre les autorités de l'Etat et les professionnels sur le terrain. Michel Barnier a rappelé la nécessité d'une mise en place immédiate d'un fond d'intervention sanitaire. Il a assuré les professionnels du soutien de l'Etat, en complément d'une démarche interprofessionnelle renforcée.

Il convient de rappeler que cette maladie ne touche que les ruminants. Elle n'affecte pas l'homme et n'inspire donc aucune inquiétude ni pour la population, ni pour le consommateur.

Contacts pour la presse:

Cabinet de Michel BARNIER :

Khristelle ROBIC : 01 49 55 59 74 / Capucine BARRAUD : 01 49 55 60 31

Service de presse du ministère : Hélène BRIAL : 01 49 55 60 11